



PROCÈS ERIKA

AUDIENCE DU MARDI 27 MARS 2007

RÉSUMÉ DE L'AUDIENCE :

Le 12 décembre, à 5h00 du matin, le Commandant MATHUR, constatant des fuites continues de fuel, met l'équipage en état d'alerte et prévient les autorités sans toutefois évoquer le plan « Marpol ». L'alarme du bord déclenche une panique générale qui aurait retardé d'une heure l'envoi du message de détresse. Les agents du CROSS ne sont pas d'accord avec cette version : ils auraient eu le message 1 heure plus tôt.

Les opérations de sauvetage de l'équipage sont alors déclenchées par les autorités qui disposent d'un hélicoptère de 22 places (*capacité insuffisante pour accueillir la totalité de l'équipage*) mais une 2^{ème} rotation est prévue au cas où des moyens supplémentaires ne seraient pas disponibles.

Entre 6h00 et 6h12, suite au message de détresse du Commandant MATHUR, Antonio POLLARA a donné une série de coups de téléphone sans que nous puissions avoir des détails sur la nature des messages et l'identité des correspondants. Le juge poursuit par la lecture des déclarations de Monsieur POLLARA qui mettent en cause la partialité du rapport du BEA Mer, rapport rédigé seulement 1 mois après le naufrage, donc sous le coup de l'émotion.

L'audience se poursuit par l'évocation des circonstances du sauvetage vu de la terre, vu du bord et vu par les sauveteurs.

Les opérations des autorités à terre sont menées avec un grand professionnalisme même si les moyens utilisés présentent des déficiences (*treuil, mise en demeure*). Chez PANSHIP, tout tourne autour d'Antonio POLLARA qui téléphone partout à la recherche d'un remorqueur sur zone pour amoindrir les coûts de remorquage. Il affirme qu'à 8h43, il n'était toujours pas au courant que le navire était coupé en deux. Il apprendra seulement vers 10h00, par le biais des P&I, que l'équipage est sain et sauf.

Entre temps, le remorqueur *Abeille Flandre*, sur ordre du Préfet maritime de l'Atlantique, a pris en remorque la poupe du navire pour l'éloigner de la côte.

À bord c'est la panique qui domine : le Commandant MATHUR est dépassé par les événements. L'hélicoptère arrive sur l'*Erika* 40mn après le déclenchement des opérations. Il y aura une interruption des opérations d'évacuation liée aux déficiences du treuil, obligeant les marins à prendre place dans les canots de sauvetage dans l'attente de nouveaux secours, avant d'être définitivement sauvés.

La dernière partie de l'audience est consacrée à la nature du produit transporté par l'*Erika* et à sa toxicité, celle-ci étant controversée. La commune de Mesquer ayant intenté une action en justice sur ce point, l'arrêt rendu par la cour de Rennes sera analysé à l'audience du mercredi 28 mars.

LE PETIT CITOYEN

Un sauvetage n'est jamais une partie de plaisir mais, quand il est réussi, c'est toujours une récompense pour ceux qui y ont participé même si, parfois, ils ne sont pas remerciés mais convoqués devant les tribunaux.

Sans doute l'image du Commandant, cédant à la panique, sort de cette affaire un peu écornée mais on peut le comprendre dans de telles circonstances. Ce qui est moins admissible, c'est de ne pas avoir exercé son autorité avant le naufrage en acceptant le commandement d'un navire sur lequel il émettait des réserves sur la structure.

Ce qui est coupable, c'est l'attitude du gestionnaire nautique qui a fait passer l'aspect financier avant la survie de l'équipage. C'est aussi la grande société d'affrètement du navire qui savait, en choisissant l'*Erika*, qu'elle prenait des risques pour l'équipage et pour la cargaison, responsabilités qu'elle ne veut aujourd'hui pas assumer.

Les phrases du jour :

- Le juge PARLOS :
 - « si jamais il y a du purin ... ». Qu'a-t-il donc bien voulu dire ? tous des fumiers ? ;
 - « il reste surprenant qu'un avocat puisse entrer dans les locaux de la gendarmerie et emmener les documents. » Quand on nous dit que l'insécurité est partout, il y a plein de surprises dans les commissariats ;
- Le juge demande :

« Avez vous été remboursé de la cargaison ? ». Alain-Marc IRISSOU (*TOTAL*) répond : « oui, environ 3 millions et demi de dollars ».

Comme la cargaison est arrivée sur nos côtes, doit-on considérer que c'est un cadeau de 3,5 millions de dollars ? ;
- Lecture faite par le juge du rapport des faits :

« Vers 5h00, MATHUR a le sentiment que les coques étaient en train de flotter ». Sauf à être capitaine de sous-marin, ça nous paraît normal ;
- L'Amiral De MONVAL :

« Il fallait savoir si c'était le médecin ou le photographe qui monte à bord ». Est-ce un cliché pour ne pas confondre radiographie et photographie ? Sans être négatif, pour nous, il n'y a pas photo ;
- Maître GRELLET :

« Petite erreur de traduction dans les notes d'audience hier : Monsieur POLLARA a compris qu'on l'interrogeait sur les ronflements et non les renflements du navire ». La greffière a dû confondre le nez et le ventre du navire.